Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070206-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
*En exercice : 27*
*Quorum : 14*
*Présents : 21*
*Votants : 24*

*ETAIENT PRÉSENTS* : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

*ABSENTS* : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

*ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION* : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

## VP/2026/07/02/06 SIVOM – CENTRE BOURG – CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE CONCEPTION, DE MISE EN SERVICE ET DE RETROCESSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

***RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE – REMY LE COZ***

**Cf. annexe n°6**

Monsieur Rémy Le Coz expose à l'Assemblée les dispositions de la convention définissant les modalités de conception, de mise en services et de rétrocession des réseaux d'assainissement des eaux usées pour les futurs bâtiments du centre-bourg (Halles, …), ceci afin de permettre leur intégration au patrimoine du SIVOM de la Baie d'Audierne.

Vu le projet de convention disponible en annexe ;

Vu le Permis de construire n° 29197 24 00036 délivré le 11 octobre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Rémy Le Coz ;

Considérant la nécessité de raccorder au réseau public de collectes d'eaux usées les futurs bâtiments du centre-bourg ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070206-DE

Considérant qu'il convient d'en définir les modalités ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention présentée en annexe en ce qu'elle définit définissant les modalités de conception, de mise en services et de rétrocession des réseaux d'assainissement des eaux usées pour les futurs bâtiments du centre-bourg (Halles, …), ceci afin de permettre leur intégration au patrimoine du SIVOM de la Baie d'Audierne ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC